

La vie d'ECTI Hauts de France

2022 - 2023 une année riche pour ECTI Picardie

L'organisation ECTI Picardie

Le Délégué Territorial couvre les 3 départements de la Picardie. Il est secondé de 2 adjoints situés dans l'Aisne et l'Oise.

La délégation territoriale possède 5 pôles, ayant chacun un référent

- Entreprises;
- Collectivités;
- Enseignement;
- Insertion/social;
- International.

Et un support communication et administration

Communication:

- Réunion hebdomadaire du bureau;
- Réunion mensuelle avec l'ensemble des bénévoles du territoire;
- Site internet ECTI Hauts de France qui publie la Newsletter et des articles de blog;
- Rencontres avec les médias (Courrier Picard, La Gazette...).

Groupes de travail:

- Prospection TPE/PME et associations par le canal digital (mailing);
- Projet 'Osez l'international' pour des conférences en grandes écoles en 2023/2024;
- Prospection auprès des RH grandes entreprises pour promouvoir ECTI auprès des futurs retraités;

L'équipe

Nous sommes: 47 bénévoles, 13 nouvelles adhésions depuis Juin 2022 dont 8 en 2023

L'ancienneté des bénévoles ECTI Picardie:

- < 5 ans chez ECTI: 75%
- < 70 ans: 65 %

Les activités

En termes d'activité, sur la période Juin 2022/Juin 2023, 23 conventions ont été signées, qui se répartissent :

- 6 entreprises
- 10 enseignement
- 7 social

Parmi celles ci :

- Stages, Contrats d'apprentissage, Mentorat,.. : Plus d'une centaine de jeunes suivis

- Accompagnement de 160 jeunes dans le cadre du SNU (Service National Universel)
-

Découverte du monde

Evadez vous: voyage en Thaïlande

L'été est arrivé avec peut être l'envie de changer d'air, de vous dépayser.

Partez pour la Thaïlande et découvrez les éléments clés de son histoire.

Un prochain article vous proposera un circuit accompagné au pays du sourire.

Restez en ligne et bonnes vacances!

[Lisez l'article ici](#)

ECTI Hauts de France

18, rue Lamartine, 80000, Amiens

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

